

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT SIX AOÛT,

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 20 août 2024

Présents : Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Christelle DIAZ, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Sandrine BONNIER, Hervé STANIS, Geneviève HEYOB, Sébastien GUTTON.

Absents excusés : Laurence BRAUD, Olivier PIECHON, Géraldine BERNARD, Jean-Yves BOUCHUT, pouvoir à Christian FROMONT, Mélanie LOOS, pouvoir à Christelle DIAZ, Anthony CARRA, pouvoir à Valérie SALIGNAT.

Secrétaire de séance : Sébastien GUTTON

Début de séance 20h00

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Geneviève HEYOB qui a accepté de prendre la place de conseillère municipale suite à la démission de Laurent BERTHOLON.

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CAFE DE LA PLACE - RACHAT DE MATERIEL A LA SAS NAPOLI

Monsieur le Maire rappelle que la SAS NAPOLI avait signé le 31/07/2019 un contrat de location gérance avec promesse de cession du fonds de commerce et artisanal avec la commune pour le Café de la Place. Ils ont informé la commune le 25 avril 2024 qu'ils renonçaient à l'acquisition du fonds de commerce et qu'ils cesseraient leur activité le 31 juillet 2024. Le fonds de commerce revient donc à la commune. La SAS NAPOLI a proposé que la commune rachète du matériel qu'ils avaient achetés afin que les prochains exploitants puissent commencer à travailler dans de bonnes conditions.

MATERIEL A RACHETE A SAS NAPOLI	Quantité	HT	TTC	TOTAL TTC
Plateau stratifié "MALIBU" 70 x70	3	67,20	80,64	241,92
Piètement anthracite	3	39,00	46,80	140,40
Piètement anthracite	6	30,60	36,72	220,32
Plateau stratifié "MALIBU" 70 x70	6	51,00	61,20	367,20
Vitrinette réfrigérée 6 bacs	1	869,00	1 042,80	1 042,80
Etagère pass 2 niveaux 140 cm	1	275,00	330,00	330,00
Vitrine star noire	1	1 061,00	1 273,20	1 273,20
Cave de service	1	225,00	270,00	270,00
Congélateur armoire inox 400 litres	1	1 150,00	1 380,00	1 380,00
Plateau tables intérieur	5	157,50	189,00	945,00
Piètement table intérieur	5	106,67	128,00	640,02
Chaises Bahamas	30	22,40	26,88	806,40
Chaise Calypso	17	5,00	6,00	102,00
Porte menu extérieur	1	149,00	178,80	178,80
			TOTAL	7 938,06

Le conseil municipal se porte acquéreur de l'ensemble du matériel listé dans le tableau ci-dessus et propose d'appliquer au total un pourcentage de déduction pour vétusté à hauteur de 35 %, soit $7\,938.06 - 35\% = 5\,159.74$ € et d'arrondir la reprise de tout ce matériel à 5 000 € (cinq mille euros). Afin de pouvoir réaliser cet achat, il est nécessaire de modifier la section investissement du budget primitif.

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Compte	Intitulé	TOTAL	Diminution	Augmentation	TOTAL
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	34 751.44	5 000.00	-	29 751.44
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0	-	5 000.00	5 000.00
				TOTAL	34 751.44

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT DU TERRAIN DE LA RESERVE INCENDIE AU LIEU DIIT « LE VIOLET »

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Rontalon et celle de Thurins ont réalisé ensemble une réserve incendie, située sur le territoire de la commune de Rontalon mais desservant principalement des habitations du hameau du Violet situées sur la commune de Thurins. L'opération est achevée mais la propriété du terrain supportant la réserve incendie doit être réglée par l'achat par la commune de Rontalon des 890 m² concernés. L'estimation des Domaines s'élève à 5 340 € pour 890 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AD 347 appartenant à Monsieur Philippe PLUVY et sis sur la commune de Rontalon. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'achat et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : REMISE GRACIEUSE DES LOYERS DE JUILLET ET AOÛT 2024 A LA MICROCRECHE PAS A PAS

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir effectuer les travaux de désamiantage de l'ancien couvent qui accueille dans une partie, la micro crèche « Pas à pas », les locaux de la micro crèche ont dû être vidés et inoccupés durant les deux mois d'été. Monsieur le maire propose d'appliquer une remise gracieuse des loyers (et des provisions pour charges) des mois de juillet et août 2024 afin de dédommager la micro crèche qui a dû déménager ses locaux et accueillir les enfants sur un autre site pendant cette période.

Cette remise équivaut au loyer de juillet et d'août, soit $1\,066,35 \times 2 = 2\,132,70 \text{ €}$

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : ACTUALISATION DU CADRE TARIFAIRE, REGLEMENTAIRE ET ORGANISATIONNEL DES MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSEES PAR LE CDG 69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes : Médecine préventive, Médecine statutaire et de contrôle, Inspection hygiène et sécurité, Conseil en droit des collectivités, Assistante sociale du personnel, Archivage pluriannuel, Retraite dans le cadre du traitement des cohortes, Intérim. Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois. Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires : Médecine préventive, Médecine statutaire et de contrôle, Assistante sociale du personnel, Conseil en droit des collectivités, Retraite dans le cadre du traitement des cohortes. Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2025, nécessitant l'actualisation de la convention unique :

Monsieur le Maire propose de souscrire aux missions suivantes de la convention unique proposées par le cdg69 :

- Mission de médecine professionnelle et préventive : mise à disposition de médecins et de professionnels médicaux et paramédicaux pour assurer le suivi des agents ;
- Mission d'inspection : mise à disposition d'agents chargés de l'inspection des collectivités et établissements publics ;
- Mission d'archivage pluriannuelle : mise à disposition d'archivistes en charge de l'archivage des fonds ;
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes : mise à disposition d'agents chargés des simulations de calcul ou qualification du compte individuel de retraite pour l'EGI ou de modification du compte individuel de retraite pour le RIS ;
- Mission d'intérim : mise à disposition d'agents chargés de rechercher des personnels intérimaires et de gérer leurs relations avec les collectivités et établissements publics.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

QUESTIONS DIVERSES :

Christèle CROZIER :

Rencontre associations/nouveaux arrivants le 11 octobre à la maison des Alanqués.

Le sentier Land'Art rencontre un vif succès cet été du fait de plusieurs articles dans des journaux locaux mais aussi de sa renommée qui commence à grandir. Le parking est fréquemment trop petit et les visiteurs se garent un peu partout, le long de la route départementale, dans les prés ouverts... Cette situation engendre des désagréments et de la dangerosité pour les piétons et les automobilistes. La commune va essayer de trouver une solution avec le propriétaire d'un pré dans les meilleurs délais.

Christelle DIAZ :

Un devis reçu pour installer des nouveaux jeux pour les enfants au jardin public, certains jeux adaptés aux personnes à mobilité réduite sont susceptibles de pouvoir bénéficier de subventions de la CAF. Choix en cours.

Projet en cours de peinture du transformateur des Grandes Bruyères avec un artiste rontalonnais et les enfants du conseil municipal d'enfants. (EDF octroie 500 € pour ce projet)

Café de la Place : L'appel à projets pour la location gérance du café de la Place n'a pour l'instant pas abouti.

SUBVENTIONS :

Projet City stade : Subvention de 20 000 € obtenue de l'Agence Nationale du Sport. En attente du retour d'une demande de subvention au conseil départemental.

Allée piétonne route de la Croix Blanche : Fonds de concours voirie/modes actifs : 837.25 € obtenus de la COPAMO en complément d'une subvention au titre des amendes de police du conseil départemental de 5 349 €.

Parking rue des Canuts : Fonds de concours voirie/modes actifs : 25 000 € obtenus de la COPAMO ; En attente du retour du fonds FAIRE.

Syndicat de L'Ouest Lyonnais (SOL) : Le conseil de développement (CD) de l'Ouest Lyonnais est porté par le SOL. Cette instance est investie dans la vie publique du territoire de l'Ouest Lyonnais, en apportant des perspectives citoyennes et en favorisant la participation active des habitants au développement de notre territoire. Elle est consultative et composée de citoyens volontaires qui participent à la réflexion sur les politiques locales et les projets structurants pour notre territoire. Leur engagement et leurs idées sont essentiels pour assurer que nos actions répondent aux besoins et aspirations des habitants. Actuellement, le CD fait face à des difficultés pour recruter de nouveaux membres, ce qui limite sa capacité à représenter pleinement la diversité de la population de l'Ouest Lyonnais. Pour remédier à cette situation, Les élus du Bureau syndical ont décidé de solliciter les Maires pour organiser un tirage au sort parmi les administrés inscrits sur les listes électorales afin de désigner quatre personnes par commune pour rejoindre son Conseil de Développement.

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort de 4 personnes sur la liste électorale : Joseph MORILLEAU, Laurent CHARVOLIN, Franck MARDUEL et Isabelle DUCERF.

Définition des zones ENR : Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR). La loi veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie). Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu. Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR. Les communes identifient les zones par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

La préfecture demande aux communes de délibérer avant le 15 octobre. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir à ce zonage afin d'être en mesure de délibérer lors de la prochaine séance.

Permanence France services : Une conseillère France Services sera présente à Rontalon le 10 septembre et le 8 octobre (sur inscription auprès de France Services).

Réunion publique Sécurité de la route de Fondrieu : le 6 septembre à la Maison des Alanqués. Les riverains concernés ont été invités par un courrier dans leur boîte aux lettres.

La séance est levée à 21h40

Le Maire,
Christian FROMONT



Le secrétaire,
Sébastien GUTTON